

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Convocation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le mardi 12 septembre 2023, à 20 heures 00, dans la salle de Mairie, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 6 septembre 2023.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023

Domaine et patrimoine

Cession de la parcelle cadastrée AM 171

Institution et vie politique

Service commun communication : avenant n°1 à la convention

Finances locales

Pays Vallée de la Sarthe : demande d'aide pour réalisation d'audit énergétique
Prise en charge de travaux rue du Père Mersenne

Informations diverses

Présents : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, ~~Christelle GAUTIER~~, Patrick RICHARD, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, ~~Julie VALLEROY~~, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, ~~Maïté LECHAT-LEJEUNE~~, ~~Frédéric MORAINÉ~~, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Christelle GAUTIER représentée par Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE représentée par Edith MÉNAGE, Julie VALLEROY, Frédéric MORAINÉ

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Nathalie BRIÈRE

Mme le Maire accueille les membres du Conseil Municipal Jeunes présents pour assister à une séance municipale.

En l'hommage de M. Jackie VAUGON, conseiller municipal, décédé le 4 septembre 2023, une minute de silence est observée.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Mme le Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération du 9 juin 2020 suivant l'article L.2122-22 du Code précité :

10-2023	03/07/2023	Convention communale de partenariat 2022 rongeurs aquatiques Année 2023 - POLLENIZ - 185 €
11-2023	10/07/2023	Convention de fourrière animale - CANIROUTE - 1,92 € TTC par habitant
12-2023	18/07/2023	Contrat d'acquisition de logiciels et prestations Berger Levrault - 19 764 € HT + 2 196 € HT
13-2023	18/07/2023	Bail location d'un logement 23 rue de la République - Mme BAZOGE - 532,21 €

Droit de préemption urbain :

Présentation des déclarations d'intention d'aliéner depuis le conseil du 11 juillet 2023

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				oui	non
2023-022	Rue du Moulin	AB160	130 m2		X
2023-023	10 rue des Puisatiers	AE154	356 m2		X
2023-024	24 chemin des Landes	AK41	3362 m2		X
2023-025	2 rue Abbé Lelièvre	AB163	733 m2		X
2023-026	148 rue du Maréchal Leclerc	AH68	274 m2		X
2023-027	3 rue Sainte-Catherine	AB125	218 m2		X

Renonciation :

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions du n°022 au n°027 de 2023, prises dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de Droit de Préemption Urbain, conférée en vertu du Code de l'Urbanisme, et précisera qu'à ce titre la décision est transcrite dans le registre des délibérations

Arrête :

Avoir pris la décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles portés à la connaissance du Conseil Municipal :

Le conseil municipal,

Prend acte des décisions susvisées prises par Madame le Maire en vertu de la délégation de pouvoir.

DCM 2023-73 : Adoption du procès-verbal du conseil municipal

Classification 5.2.3.

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans les termes identiques pour les communes,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023,

Le conseil municipal,

Adopte le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

DOMAINE ET PATRIMOINE

DCM 2023-74 : Cession de la parcelle AM 171

Classification 3.2

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Vu la proposition de la SARL RMB, représentée par Messieurs Hugo MARAIS et Rundy ROST en date du 15 mai 2023 pour 30 500 €

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 03 mars 2023

Vu le plan de division transmis le 06 septembre 2023 par GEOMANS avec le nouveau numéro de parcelle,

Considérant :

Que la SARL RMB, représentée par Messieurs Hugo MARAIS et Rundy ROST a souhaité faire l'acquisition du maison situé 6, rue du Père Mersenne, cadastrée AM n°171, d'une superficie de 2a 15ca

Que ce bien ne soit pas affecté à un service public et ne présente aucune utilité pour la commune de Cérans-Foulletourte,

Que les frais d'acte seront à la charge de la SARL RMB, représentée par Messieurs Hugo MARAIS et Rundy ROST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise la cession par la commune de Cérans-Foulletourte du bien situé 6, rue du Père Mersenne, au profit de la SARL RMB, représentée par Messieurs Hugo MARAIS et Rundy ROST, au prix de 30 500 €

Précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DCM 2023-75 : Service commun communication : avenant n°1 à la convention

Classification 5.7.6.

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 octobre 2021 autorisant Mme le Maire à signer la convention sur le service commun communication,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire à la demande du SIDERM d'intégrer le service commun communication,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 juin 2023 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de création d'un service commun communication entre la Communauté de Communes, les communes et le Syndicat membre permettant l'entrée dans ce service du SIDERM au 1^{er} septembre 2023,

Les autres articles restent inchangés.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

se prononce sur l'avenant n°1 de la convention de création d'un service commun communication autorise Mme le Maire à signer ladite convention (ci-annexée).

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

FINANCES LOCALES

DCM 2023-76 : Pays Vallée de la Sarthe : demande d'aide pour réalisation d'audit énergétique

Classification : 7.5.1

Rapporteur : Romain TOURANCHEAU

Le Pays Vallée de la Sarthe coordonne le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle des 3 communautés de communes et des 62 communes qui le composent. Dans ce cadre, le Pays encourage les actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et a été lauréat de l'appel à manifestation d'Intérêt SEQUOIA.

La commune de Cérans-Foulletourte a réalisé un audit énergétique pour les bâtiments suivants : Maison située 2 rue du Stade pour le projet de la future Maison d'Assistants Maternels. Cette dépense qui s'élève à 1 800 € TTC, éligible à hauteur de 50% à l'aide SEQUOIA.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter auprès du Pays Vallée de la Sarthe une subvention au titre de l'aide SEQUOIA à hauteur de 900 € TTC

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

DCM 2023-77 : Prise en charge de travaux rue du Père Mersenne

Classification : 7.10

Rapporteur : Romain TOURANCHEAU

Vu les travaux de démolition du garage réalisés rue du Père Mersenne,

Vu que ce garage touchait la maison d'un particulier,

Vu la nécessité de reprendre le rampant des tuiles, le faîtage ...

Vu que la commune va réaliser des travaux sur un bien dont elle n'est pas propriétaire et dont elle n'a pas la jouissance,

Vu le devis transmis par l'entreprise DARTHEVEL d'un montant de 5 903,06 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal donne son accord pour que la commune prenne en charge le montant des travaux s'élevant à 5 903,06 € auprès de l'entreprise DARTHEVEL.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention de 60 000 € au titre du Fonds Vert a été attribuée à la commune pour le projet de la Maison d'Assistants Maternels.

M. Christophe RAMAUGÉ, conseiller délégué en charge du dossier, doit reprendre contact avec le maître d'œuvre afin d'avoir les plans actualisés.

L'ouverture de la MAM est prévue pour septembre 2024.

Mme le Maire informe qu'une pré-réception des travaux de réfection du chauffage à l'Espace Gérard Véron a été effectuée ce jour. Le système de chauffage est opérationnel.

Mme Nathalie BRIÈRE, maire adjoint à l'éducation, fait un point sur la rentrée scolaire.

Effectifs : 197 élèves à l'école élémentaire et 108 élèves à l'école maternelle.
Quelques difficultés avec le portail familles
Quelques soucis avec le ménage de l'école élémentaire.
Une réunion est prévue jeudi prochain avec le directeur de l'école Camille SOUCHU à ce sujet.

M. Roger PIERRIEAU, maire adjoint à la culture :

Le festival de la Belle Virée organisée par la Communauté de Communes Val de Sarthe les 21, 22 et juillet a rencontré un vif succès (environ 1 000 personnes par jour et par commune). Les spectacles et les activités étaient de qualité. L'emplacement choisi sur la commune est idéal pour organiser les manifestations. De nombreux bénévoles se sont mobilisés sur chaque commune accueillant le festival.

Le 22/09/2023 à 20h30 : concert de Jekyll Wood à la salle polyvalente.

Du 05/09/2023 au 31/10/2023 : exposition de Marie Jallot à l'Espace Gérard Véron. Le vernissage aura lieu le 29/09/2023

Le 10/11/2023 à 20h00, une réunion publique sur le bilan mi-mandat est prévue à la salle polyvalente

Le 13/01/2024 à 11h00 auront lieu les vœux du maire.

Mme Floriane DE MATOS, conseillère déléguée à la communication informe que le prochain Fouv' Infos sera consacré au bilan mi-mandat.

Il sera distribué la semaine précédant la réunion du 10/11/2023

Le sujet du mi-mandat doit être travaillé dans chaque commission et transmis au service commun communication pour le 15/10/2023.

Il est proposé d'insérer une photo actualisée des élus.

M. Patrick RICHARD, maire-adjoint à la voirie, a rencontré un technicien d'ATESART, afin de proposer un projet au niveau des abords des écoles pour rejoindre l'allée du Lavoir.

M. RICHARD informe qu'une réflexion est menée pour sécuriser l'Espace Gérard Véron.

Il est également proposé que la distribution des sacs poubelle soit réalisée entre le 8 et le 13 janvier 2024.

Mme Edith MÉNAGE, conseiller communautaire, a assisté à la commission sur les déchets ménagers.

4 scénarios ont été proposés pour lancer le futur appel d'offres.

Il est proposé de profiter de la distribution des sacs pour faire un sondage auprès des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47

Madame le Maire,
Elisabeth MOUSSAY

Le secrétaire de séance,
Nathalie BRIÈRE